

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 21/01/2014

Date de révision: 09/09/2016

Remplace la fiche: 21/01/2014

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Oh My Dog

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Parfum pour chien

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHADOG DIFFUSION
9 rue Léonard De Vinci
17440 Aytré - France
T +33 (0)5 46 43 75 09
service-clients@chadog.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde; α-hexylcinnamaldehyde; (R)-p-mentha-1,8-diène; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one; α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde; citral; CITRONELLOL

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	45,58	Flam. Liq. 2, H225
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	(n° CAS) 105-95-3 (Numéro CE) 203-347-8	0,647 - 1,62	Aquatic Chronic 2, H411
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde	(n° CAS) 80-54-6 (Numéro CE) 201-289-8	0,647 - 1,62	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361fd Aquatic Chronic 2, H411
α-hexylcinnamaldehyde	(n° CAS) 101-86-0 (Numéro CE) 202-983-3	0,162 - 0,647	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
(R)-p-mentha-1,8-diène (Note C)	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	0,162 - 0,647	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4	0,162 - 0,647	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	(n° CAS) 54464-57-2 (Numéro CE) 259-174-3	0,162 - 0,647	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(n° CAS) 18479-58-8 (Numéro CE) 242-362-4	0,162 - 0,647	Skin Irrit. 2, H315
linalyl acetate	(n° CAS) 115-95-7 (Numéro CE) 204-116-4	0,162 - 0,647	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
α-methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde	(n° CAS) 1205-17-0 (Numéro CE) 214-881-6	0,162 - 0,647	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
4-(2,6,6-trimethylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one	(n° CAS) 14901-07-6 (Numéro CE) 238-969-9	0 - 0,162	Aquatic Chronic 2, H411
allyl (3-methylbutoxy)acetate	(n° CAS) 67634-00-8 (Numéro CE) 266-803-5	0 - 0,162	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315
β-méthyl-3-(1-méthyléthyl)benzènepropanal	(n° CAS) 125109-85-5 (Numéro CE) 412-050-4 (Numéro index) 605-028-00-2	0 - 0,162	Aquatic Chronic 2, H411
citral	(n° CAS) 5392-40-5 (Numéro CE) 226-394-6 (Numéro index) 605-019-00-3	0 - 0,162	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
CITRONELLOL	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	0 - 0,162	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
undecan-4-olide	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 203-225-4	0 - 0,162	Aquatic Chronic 2, H411
2-phénoxyéthanol	(n° CAS) 122-99-6 (Numéro CE) 204-589-7 (Numéro index) 603-098-00-9	0,072	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(n° CAS) 128-37-0 (Numéro CE) 204-881-4	0,05	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte complet des phrases H: voir section 16

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)		
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Translucide.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Bois de rose, fleur d'oranger, menthe.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 23 - 61 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1266
N° ONU (IMDG)	: 1266

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (IATA)	: 1266
N° ONU (ADN)	: 1266
N° ONU (RID)	: 1266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: PRODUITS POUR PARFUMERIE avec solvant inflammable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable
Désignation officielle de transport (IATA)	: PERFUMERY PRODUCTS with flammable solvent
Désignation officielle de transport (ADN)	: PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable
Désignation officielle de transport (RID)	: PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable
Description document de transport (ADR)	: UN 1266 PRODUITS POUR PARFUMERIE avec solvant inflammable (éthanol, alcool éthylique), 3, III, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1266 PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable, 3, III
Description document de transport (IATA)	: UN 1266 PERFUMERY PRODUCTS with flammable solvent, 3, III
Description document de transport (ADN)	: UN 1266 PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable, 3, III
Description document de transport (RID)	: UN 1266 PRODUITS DE PARFUMERIE avec solvant inflammable, 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Etiquettes de danger (ADR)	: 3
	: 
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
Etiquettes de danger (IMDG)	: 3
	: 
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
Etiquettes de danger (IATA)	: 3
	: 
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 3
Etiquettes de danger (ADN)	: 3
	: 
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 3
Etiquettes de danger (RID)	: 3

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: III
Groupe d'emballage (RID)	: III

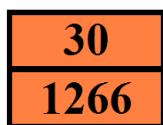
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 640E
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 223, 904, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Miscibilité avec l'eau dépend de la composition.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
---	------

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 640E
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 163, 640E
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instruction d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
---------------------	--

Oh My Dog

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

"© 2012 – Lab DISCLAIMER. This Material Safety Data Sheet (MSDS) is made by INTERTEK subject to its general conditions of service accessible at [09/09/2016](http://www.intertek.com/terms/This MSDS is issued from composition given by supplier. This composition isn't checked by Intertek, so Intertek disclaims all liability for any damages caused by the inexactitude of the information and documentation submitted by supplier. MSDS is issued according to The current European regulation available on European Union at its date of edition. This MSDS is only in compliance to EU requesting at the date of issuing. Intertek doesn't give any warranty after the date of edition.</p></div><div data-bbox=)